

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 0,69 € - 4,50 F

Abonnement. – Un an (décret n° 2001-955 du 19 octobre 2001) :

France et outre-mer : 39,50 € - 259,36 F (91,18 F + 168,18 F de frais de port) — Etranger : 67,70 € - 444,44 F (91,18 F + 353,26 F de frais de port)

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

ASSOCIATIONS

Loi du 1^{er} juillet 1901

FONDATEMENTS D'ENTREPRISE

Loi du 4 juillet 1990



DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.journal-officiel.gouv.fr

Standard : 01-40-58-75-00 Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 Annonces : 01-40-58-75-96 ou 01-40-58-75-72 Abonnements : 01-40-58-79-20 (8 h 30 à 12 h 30)